

SECTION 1 : Identification du produit et de la compagnie

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : CIDETRAK® IMM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Perturbateur de l'accouplement de la pyrale indienne de la farine, de la pyrale du tabac, de la pyrale du raisin, de la pyrale des amandes et de la pyrale méditerranéenne de la farine

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information additionnelle disponible

1.3. Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Trece, Incorporated
7569 Hwy 28 W
C. P. 129
Adair (OK) 74330
Téléphone : 1-918-785-3061
Courriel : custserv@trece.com
Site Web : www.trece.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéros de téléphone d'urgence : 918-785-3061; 866-785-1313 (Trece, Inc.)
800-424-9300 (CHEMTREC)
800-222-1222 (National Poison Information Center)

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en vertu du règlement (EC) n° 1272/2008 [CLP]

<u>Classe de danger</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Mention de danger</u>
Non classé	SO	SO

Effets néfastes physicochimiques ou pour la santé humaine et l'environnement

Aucune information additionnelle disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage en vertu du règlement (EC) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :	Sans objet
Mot indicateur :	Sans objet
Mentions de danger :	Sans objet
Mises en garde (prévention) :	Sans objet
Mises en garde (intervention) :	Sans objet
Mises en garde (élimination) :	Sans objet

2.3. Autres dangers

Inconnus

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients**3.1. Substance**

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%/masse	Classification selon le 67/548/EEC	Classification en vertu du règlement (EC) n° 1278/2008 (CLP)
Acétate de (9Z,12E)-9,12-tétradécadién-1-yle	(n° CAS) 30507-70-1	3,23	Non classé	Non classé
Autres ingrédients	SO	96,77	Non classé	Non classé

**Matière active préparée dans une matrice de plastique (PVC). Le risque d'exposition aux matières actives est minime. On peut trouver la signification des phrases/mentions SGH additionnelles pour l'ONU dans le tableau ci-dessus à la section 16.*

SECTION 4 : Premiers soins**4.1. Description des premiers soins**

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement en cas d'irritation qui persiste.

Premiers soins – généralités : Avoir en main le contenant ou l'étiquette du produit lorsqu'on appelle un centre antipoison ou un médecin, ou lorsqu'on se fait traiter. On peut également composer le 1-866-785-1313 pour obtenir un traitement médical d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures : Aucune information disponible

Risques : Aucune information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information additionnelle disponible

SECTION 5 : Moyens de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : De l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse, de la poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Une quantité abondante d'eau en jet (Risque de contamination de l'eau à cause du ruissellement)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de feu : Des produits de décomposition dangereux peuvent être libérés durant un incendie ou une très grande chaleur, notamment des

Risque d'explosion :	oxydes de carbone, du chlorure d'hydrogène et des hydrocarbures aromatiques/aliphatiques.
Réactivité :	Le produit n'est pas explosif. Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manutention.

5.3. Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie : Empêcher l'eau de ruissellement d'atteindre les égouts et les cours d'eau. Pour lutter contre un incendie important, porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec une pièce faciale complète qui fonctionne en mode pression positive/sur demande. Tenue de feu complète pour les pompiers (tenue de feu) : N'importe quel respirateur avec réserve d'air muni d'une pièce faciale complète et fonctionnant par pression ou autre mode de pression positive combiné à une réserve séparée. N'importe quel appareil respiratoire autonome avec une pièce faciale complète.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, tenue de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter un équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié : Une protection des yeux ainsi que des gants. Ramasser les distributeurs à l'aide d'un balai ou d'une pelle. Placer dans des récipients appropriés et s'en départir conformément à la réglementation locale, provinciale ou fédérale. Garder tout déversement à l'écart des réseaux d'alimentation en eau. Après le nettoyage des déversements, rincer les lieux avec une grande quantité d'eau. Lire l'étiquette.

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Tenue de protection : Porter un équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié : une protection des yeux ainsi que des gants.
Procédures d'urgence : Éviter tout contact avec la matière renversée.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Tenue de protection : Porter un équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié : une protection des yeux ainsi que des gants.

6.2. Protection environnementale

Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones basses. La matière ne doit pas contaminer les systèmes d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Placer dans un contenant qui convient à l'élimination des déchets. Par incinération ou dans un site d'enfouissement sanitaire conformément aux réglementations locale, provinciale et fédérale. Le personnel affecté au nettoyage doit porter une protection des yeux et des gants.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Laver les vêtements de travail avant de les réutiliser. Ne pas réutiliser les contenants vides à d'autres fins.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage : Conserver le produit dans le contenant d'origine non ouvert lors de l'entreposage. Stocker dans un endroit frais et sec à une température inférieure à 40 °C. Tenir éloigné des matières incompatibles. Tenir hors de la portée des enfants.

7.3. Emploi final particulier

Perturbateur de l'accouplement

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1. Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux et du visage : Pour éviter tout contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.

Protection de la peau : Pour éviter tout contact avec la peau, porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire : N'est pas normalement nécessaire.

Normes d'hygiène générales : L'hygiène personnelle est une mesure de contrôle des pratiques de travail importante et il faut prendre les mesures générales suivantes lorsqu'on travaille avec cette matière ou on la manipule : 1) ne pas entreposer, utiliser et/ou consommer des aliments, des boissons, des produits du tabac ou des cosmétiques dans des endroits où cette matière est entreposée; 2) se laver les mains à fond avant de manger, boire, fumer, appliquer des cosmétiques ou utiliser les toilettes.

Une douche d'urgence, un bassin oculaire

8.2. Contrôle de l'exposition

Les limites d'exposition n'ont pas été établies pour les ingrédients composant ce produit.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique :	Formes solides
Couleur :	Gris foncé tirant sur le noir
Odeur :	Odeur cireuse et grasse
Seuil de l'odeur :	Aucune donnée disponible
pH (1 %) :	Aucune donnée disponible
Indice d'évaporation relatif (acétate de butyle=1) :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Température d'autoinflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable
Tension de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Densité/masse volumique apparente :	Aucune donnée disponible
Solubilité :	Insoluble dans l'eau
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Log K _{ow} :	Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique :	Sans objet
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés oxydantes :	Pas de propriétés oxydantes
Limites d'explosivité :	Sans objet

9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit est stable dans des conditions normales de manutention et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information additionnelle disponible

10.4. Conditions à éviter

Craint la chaleur excessive, les étincelles et les flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Les acides, les oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux peuvent être libérés durant un incendie ou l'exposition à une très grande chaleur, notamment des oxydes de carbone, du chlorure d'hydrogène et des hydrocarbures aromatiques/aliphatiques.

SECTION 11 : Données toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Acétate de (9Z,12E)-9,12-tétradécadién-1-yle**

Aucune donnée

Pénétration :	La voie de pénétration la plus probable est par la peau.
Irritation :	Le produit non dilué peut irriter la peau et les yeux.
Cancérogénicité :	N'est pas classé comme étant cancérigène par le CIRC, le NTP ni l'OSHA.
Limites d'exposition admissibles selon l'OSHA :	On estime que la matière n'est pas mutagène.
Valeurs limites d'exposition :	Non déterminées
Données sur la toxicité :	Cette matière est une phéromone de lépidoptères à chaîne droite, une classe de phéromones sans risques prévus pour la santé humaine ou les organismes non ciblés.

SECTION 12 : Données écologiques**12.1. Toxicité****Acétate de (9Z,12E)-9,12-tétradécadién-1-yle**

Aucune donnée

Empêcher toute contamination du sol et des eaux souterraines et de surface.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les matières actives se dégradent facilement en dioxyde de carbone et en eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information additionnelle disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information additionnelle disponible

SECTION 13 : Données sur l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Élimination : Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur place ou dans une installation d'incinération approuvée ou un site d'enfouissement sanitaire conformément aux réglementations locale, provinciale et fédérale.

Élimination du contenant : Le matériel d'emballage doit être traité de la même façon que le produit. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins.

SECTION 14 : Information relative au transport**Non réglementé par le US DOT****Non réglementé par le TMD canadien (transport routier)**

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / AND

14.1. Numéro ONU

Sans objet : N'est pas un produit dangereux relativement à la réglementation du transport.

14.2. Appellation réglementaire ONU

Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Aucune information additionnelle disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.6.1. Transport terrestre**

Non réglementé

14.6.2. Transport maritime

Non réglementé

14.6.3. Transport aérien

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

SECTION 15 : Information sur la réglementation**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations européennes**

Aucune restriction répertoriée à l'annexe XVII du règlement REACH

Ce produit chimique est énuméré dans les inventaires suivants :

TSCA, NDSL et ENCS

SECTION 16 : Autres informations**Avis de non-responsabilité :***Exclusion de garantie et limitation de responsabilité*

Les informations contenues dans la présente FDS proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Cependant, les informations sont fournies sans garantie, explicite ou implicite, concernant leur exactitude. Trece, Inc. ne fait aucune représentation ni ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, de la qualité marchande, d'adéquation à une fin particulière ou de toute autre nature par rapport à l'information ou au produit auquel se réfère l'information. L'unique et exclusive responsabilité de Trece par rapport aux produits fournis, jugés à la satisfaction de Trece comme étant défectueux ou non conformes, sera de remplacer lesdits produits conformément aux instructions de Trece. Les recours, dans des conditions prévues aux présentes, constitueront la réalisation complète de toutes les responsabilités de Trece, qu'elles soient de source contractuelle, un délit civil ou autre relativement à ou découlant des produits. Trece ne pourra en aucune façon être tenue responsable de tout dommage accessoire, circonstanciel, contingent ou spécial.